

« PSYCHOTRAUMATISME ET VIOLENCE »

**JOURNEE D'ECHANGE DES CPV-UAV
ET LEURS PARTENAIRES DE MIDI-PYRENEES**

Mazères, 2 février 2010

PARTENAIRE DE LA JOURNEE

Unité d'accueil des victimes d'Ariège

Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège

10 rue Saint Vincent

09100 Pamiers

☎ 05 61 60 90 15

✉ 05 61 05 90 16

@ : uav@chi-val-ariege.fr

Internet : <http://www.chi-val-ariege.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=132>

PROGRAMME - 2 février 2010

9h30 - 12h30

Du stress au traumatisme, que faire pour les victimes ?

Dr FRANC,
Psychiatre,
Praticien Hospitalier,
CUMP, CHU de Toulouse



© CHIVA, 2010

Pause Repas

14h - 15h45

Réagir face à une situation de violence - La négociation

M. ORTS D.,
Chef du GIPN,
Bordeaux

16h-17h

Quelle réaction physique face à une agression ?

M. DUBARD,
Moniteur en activité physique,
Commissariat de Foix



© CHIVA, 2010

ORGANISATION

Centre Hospitalier du Val d'Ariège

- Unité d'Accueil des Victimes (Dr THIENNOT et son équipe),
- Service de formation (Mme LAMBERT),
- Service communication (Mme FERRER).

PARTENAIRE

Association Réseau PREVIOS

(Mme DOUSSET, Dr THOMAS)

6 rue Pétrarque 31000 Toulouse

☎ 06.80.61.48.64 Fax 05.31.60.38.10.

@ : www.reseauprevios.fr

Le réseau PREVIOS est une association loi 1901, créée en 2006, réunissant des professionnels de terrain œuvrant dans le champ de la prévention de la violence au sein différents secteurs d'activité (sanitaire, social, judiciaire...). Ces missions sont à visée des personnes en situation de violence et des professionnels :

- Amélioration de l'accueil des victimes, témoins et auteurs de violence par une prise en charge pluridisciplinaire (développement du dépistage, de l'accueil, de l'évaluation globale et de l'orientation concertée entre partenaires),
- Articulation des dimensions sanitaires, judiciaires et sociales par la co-crédation de référentiels régionaux de sensibilisation, de formations et de pratiques concertées.

INTERVENANTS

- CUMP du CHU de Toulouse
« L'organisation de l'urgence médico-psychologique repose sur des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP), qui sont des structures, intégrées au SAMU, créées sur tout le territoire national pour les victimes de catastrophe ou d'accidents à fort retentissement collectif. Sur le terrain, en immédiat, elles visent à prendre en charge, le plus précocement possible, les personnes ayant vécu un événement potentiellement traumatique et à les aider à mieux élaborer cette expérience souvent dramatique. Par ailleurs, elles ont également un rôle plus large, aux côtés des partenaires des secours et des décideurs dans la « gestion psychologique » de la crise générée par l'événement. En post-immédiat, elles interviennent auprès des victimes en individuel, dans le cadre de consultations plus structurées permettant une prise en charge intensive, souvent aussi, en groupe auprès de groupe de professionnels tels que les équipes de secours à l'occasion d'interventions « marquantes » et difficiles » (In Rapport LOVELL 2005).
- Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN) de Bordeaux
La création de ces groupes d'intervention répond au besoin de disposer "d'unités de police capables de faire face à des situations de crise d'une exceptionnelle gravité". Les GIPN dépendent de la Direction Centrale de la Sécurité Publique et sont implantés dans 10 grandes villes en métropole et en Outre Mer.
- Commissariat de Foix

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

- Dr THOMAS
 - Présentation de la thématique violence et santé
 - Présentation de l'évolution de l'exercice au regard de l'écrit attendu par le discours sociale (évolution de l'expertise vers l'écrit dans le soin ou lié au dépistage)
 - Précisions sur les différents « niveaux » des écrits médicaux
 - Le contenu des écrits et signalements - la notion de personne vulnérable
 - Recommandations professionnelles au regard des écrits
 - Retour d'expérience sur les écrits des praticiens (à propos d'une enquête et d'une évaluation des pratiques professionnelles)
 - Retour d'expérience sur les écrits réalisés en CPV31

Position de la déontologie et violences

Article 9 : Tout médecin qui se trouve en présence d'un malade ou d'un blessé en péril ou, informé qu'un malade ou un blessé est en péril, doit lui porter assistance ou s'assurer qu'il reçoit les soins nécessaires

Violences = Obligation de soin

Article 44 (R 4127-44 CSP) Lorsqu'un médecin discerne qu'une personne auprès de laquelle il est appelé est victime de sévices ou de privations, il doit mettre tout en œuvre pour la protéger en faisant preuve de prudence et de circonspection. S'il s'agit d'un mineur de (quinze ans) ou d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger du fait de son âge ou de son état physique ou psychique il doit, sauf circonstances qu'il apprécie en conscience, alerter les autorités judiciaires, médicales ou administrative

Violences = Obligation de protection & dérogation possible au secret (incitation pour les personnes vulnérables)

Déontologie et violences

Les violences avérées sur détenu(s)

Article 10 : Un médecin amené à examiner une personne privée de liberté ou à lui donner des soins ne peut, directement ou indirectement, serait-ce par sa seule présence, favoriser ou cautionner une atteinte à l'intégrité physique ou mentale de cette personne ou à sa dignité. S'il constate que cette personne a subi des sévices ou des mauvais traitements, il doit, sous réserve de l'accord de l'intéressé, en informer l'autorité judiciaire. Toutefois s'il s'agit des personnes mentionnées au deuxième alinéa de l'article 44, l'accord des intéressés n'est pas nécessaire

Déontologie et violences

Autres problématiques :

Dangerosité

Article 48 : le médecin ne peut pas abandonner ses malades en cas de danger public, sauf sur ordre formel donnée par une autorité qualifiée, conformément à la loi

Article 7 : le médecin doit apporter son concours en toutes circonstances

Dépistage

Article 51 : Le médecin ne doit pas s'immiscer sans raison professionnelle dans les affaires de famille ni dans la vie privée de ses patients

- Dr DELPLA
Rappel des fondamentaux sur
Illustration de la clinique psychotraumatique
Illustration de cas

- Dr JAUFFRES
Présentation de l'UAV 82 et son mode de fonctionnement
Modes d'entrée (Service des urgences majoritairement mais diversification)
Typologie des violences accueillies (33% de violences de couple, 67% sphère sociale)
File active (peu d'orientations sur réquisition)
Devenir et modes de sortie (partenaires directs : AVIR 82 - CIDFF 82)
Souhait de la multiplication des liens entre UAV et CPV-UMJ
Nécessité d'homogénéité des fixations d'ITT par les médecins

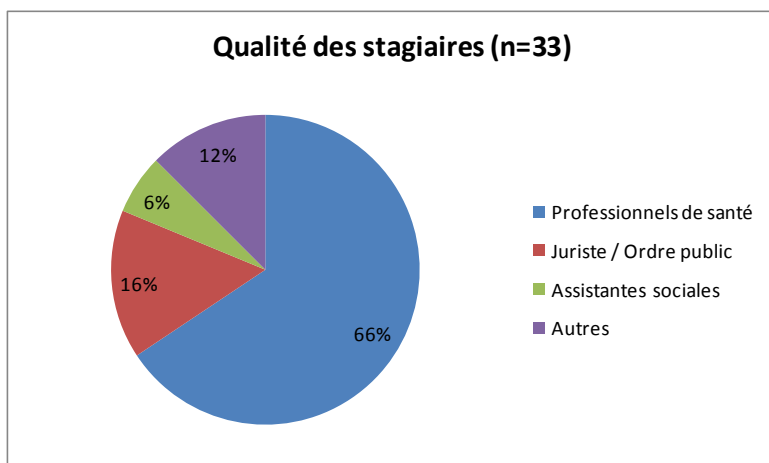
- Dr THIENNOT

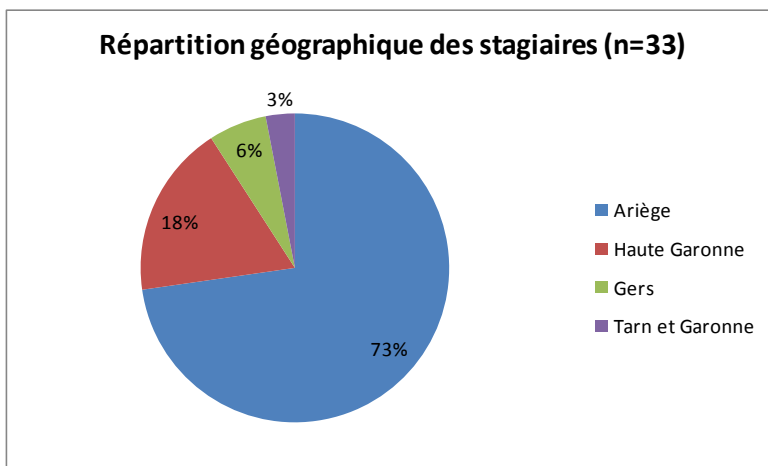
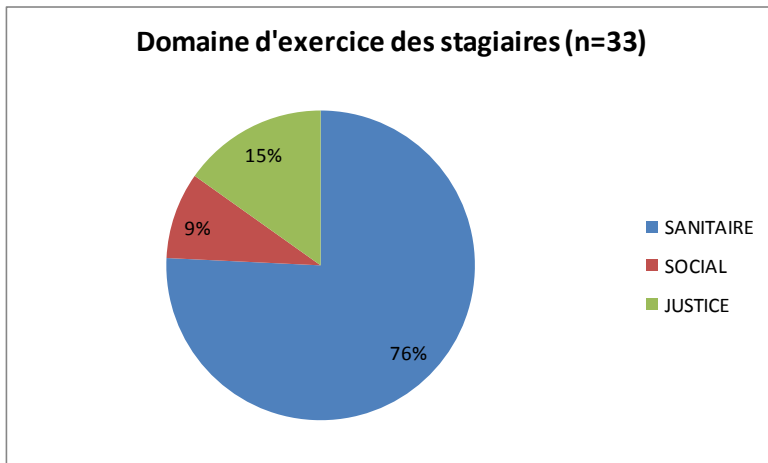
- M. VIGNOLLES

- Dr TRAPE

INDICATEURS QUANTITATIFS

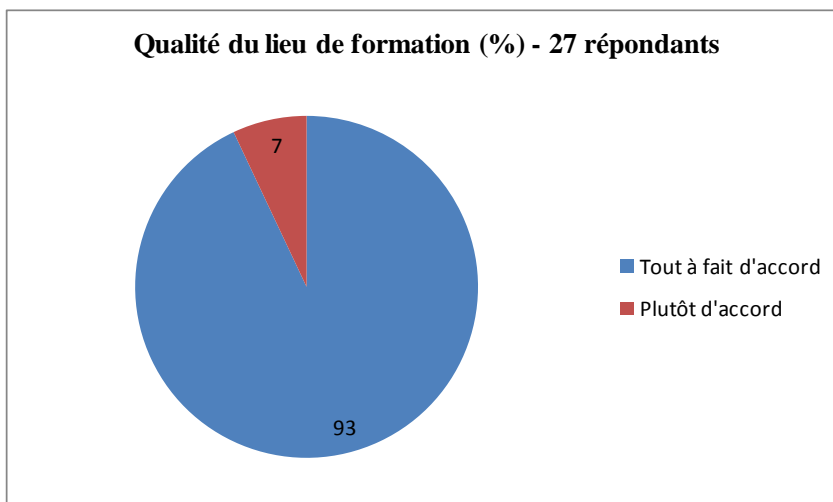
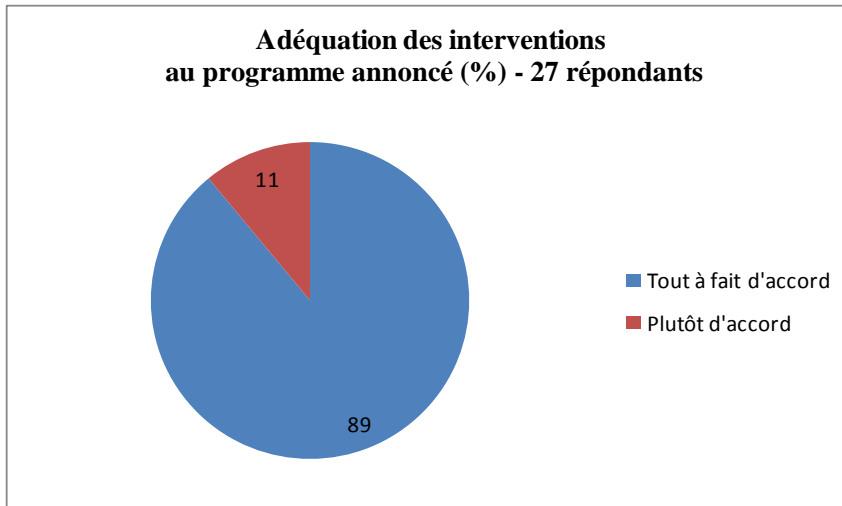
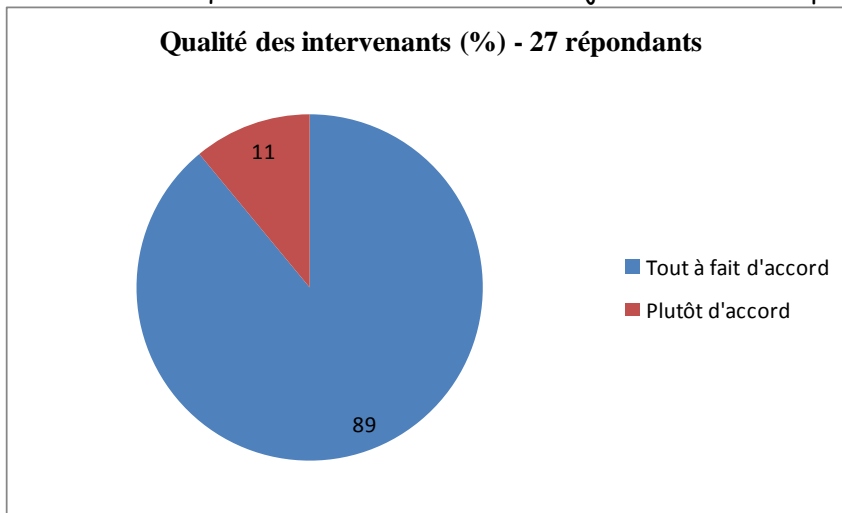
PUBLIC : 33 professionnels des CPV/UAV et leurs partenaires (professionnels du CHIVA et extérieurs) étaient présents. Les professionnels sont en majorité des professionnels de santé (8 médecins et psychologues, 4 infirmiers et cadres de santé). Les trois domaines (santé, social, judiciaire) et les quatre départements identifiés dans la convention GRSP 2010/PREVIOS sont représentés.





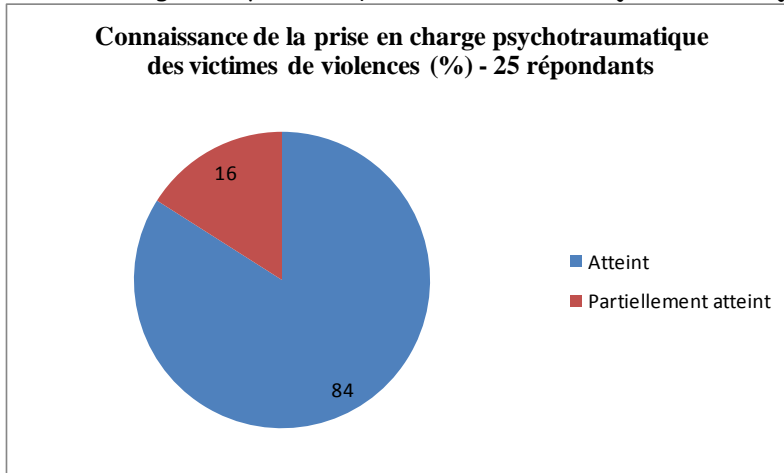
QUALITE DE LA FORMATION

Les critères de qualité de la formation sont majoritairement remplis « en totalité » :

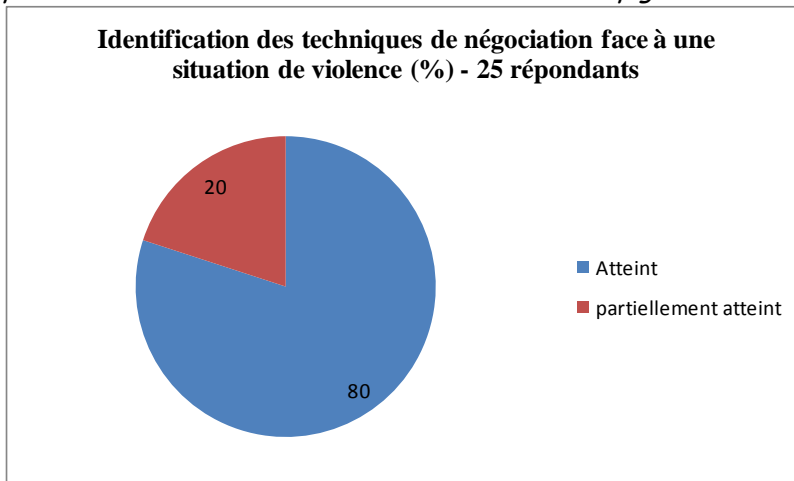


OBJECTIFS DE LA FORMATION

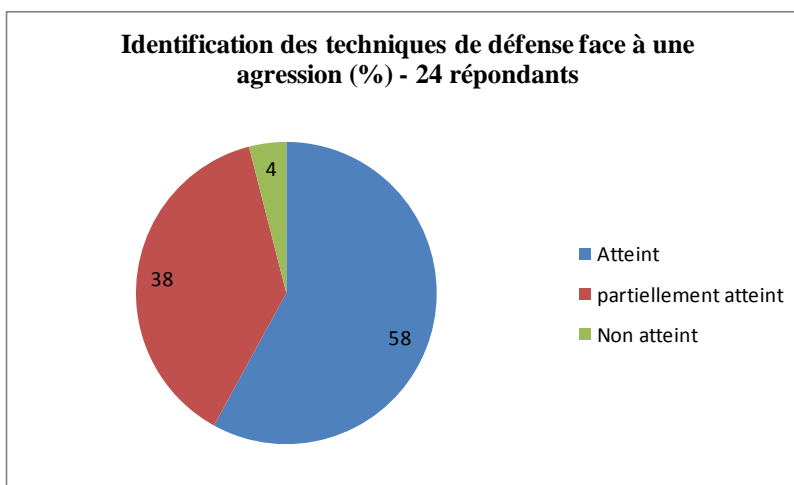
80% des stagiaires pensent que la totalité des objectifs de la journée sont atteints.



Commentaires : Les plus : « *Exposé clair qui donne des éclairages de sa pratique professionnelle* ». Les moins : « *Connaissances trop généralistes* ».



Commentaires : Les plus : « *A renforcer* » ; « *Excellente intervention du GIPN* », « *Initiation très intéressante et conviviale* ». Les moins : « *Connaissance des techniques du GIPN : très instructif mais peu applicable dans nos métiers* »



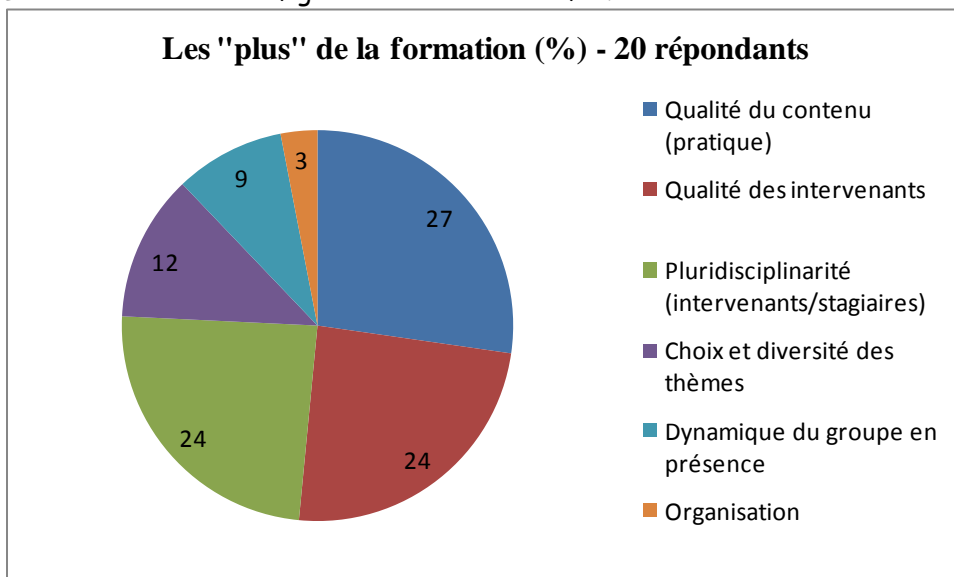
Commentaires : Les plus : « *Initiation très intéressante & conviviale* » ; « *Excellente intervention aux techniques de défense* » ; « *A refaire* ». Les moins : (néant)

POINTS FORTS DE LA FORMATION

C'est la qualité du contenu et des intervenants qui est mise en avant ainsi que le caractère pluridisciplinaire des apports et échanges.

La profession soignante des intervenants en exercice sur ces métiers « violence » semble être plus sollicitée que celle du partenaire judiciaire (notamment sur les aspects de self défense limités à la protection physique et n'appréhendant pas le quotidien des soignants). Ainsi pour la mise en œuvre d'autres formations sur la thématique « prévention de la violence dans les soins », il est sollicité le recours d'approches cliniques soignantes. Ceci se retrouve dans les points faibles de la formation cités ci après.

Le détail des énoncés figure dans l'encadré infra.



Détail des commentaires énoncés : « les plus »

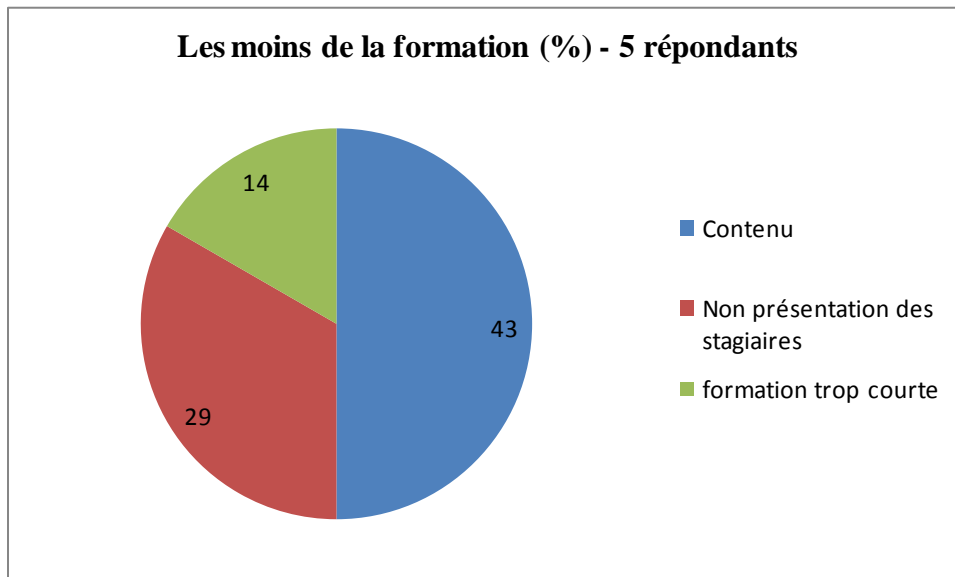
- Qualité du contenu et notamment des illustrations concrètes (9) : « cas concrets » ; « cas concrets » ; « exemples concrets », « cas concrets parfaitement choisis » ; « Illustrations pratiques » ; « bons exemples d'illustration » ; « apports pratiques au niveau du psychotraumatisme » ; « Qualité des contenus » ; « variée (théorie/pratique) ».
- Liée à la qualité des intervenants (8) : « Thèmes parfaitement abordés » ; « Clarté des formateurs » ; « Expression exposés très claire » ; « Formation de haut niveau très complète avec des éléments théoriques » ; « Qualité des intervenants fait que nous n'avons obtenu que des points forts » ; « interventions claires des orateurs » ; « qualité des intervenants » ; « Clarté compétence ».
- Pluridisciplinaire (8) : « Originalité » ; « Hors champ médical » ; « Ouverture hors CPV/UAV » ; « expériences de différents professionnels » ; « variée dans le choix des intervenants (médecins/personnels de police) » ; « positionner une intervention sur un thème tournant autour de la violence et ses conséquences qui sortent du quotidien du soignant formé à la victimologie » ; « Professionnels qui nous font part de leur pratique professionnelles » ; « Diversité des participants ».
- Variété et intérêt des thématiques traitées (4) : « sujets variés », « Thèmes variés » ; « des interventions variées » ; « intérêt +++ des sujets traités ».
- Lié à la dynamique du groupe (3) : « Dynamique rigoureuse » ; « beaucoup d'humour dans l'assemblée », « Très vivante ».
- Lié à l'organisation (1) : « lieu d'accueil sympathique »

POINTS FAIBLES DE LA FORMATION

Des points « faibles » sont rapportés par 15% des présents.

Ils font essentiellement référence à une insuffisance d'apport (soit par le caractère généraliste ou clinique du contenu) et au fait que les stagiaires ne se soient pas présentés (tour de table). Sur ce premier point, nous rappellerons que les stagiaires en présence avaient des niveaux de connaissance du psychotraumatisme très variés, certains étant spécialisés dans ce domaine.

Le détail des énoncés figure dans l'encadré ci-après.



Détail des commentaires énoncés : « les moins »

- Lié au contenu (3) : « Généralités » ; « Interventions généralistes concernant la prise en charge psychologique » ; « Clinique peu présente »
- Lié à l'organisation (2) : « Aurait aimé que les participants se présentent et ainsi faire leur connaissance avec diff professionnels » ; « Non présentation des participants à la formation (tour de table) »
- Lié au temps (1) : « durée (courte) » ; « Trop courte notamment vis-à-vis des pratiques (mise en situation) ».

SOUHAITS EXPRIMÉS POUR AUTRES FORMATIONS

- Formation « défense » plus proche des pratiques soignantes
- Analyse de pratique avec intervenant qualifié en victimologie
- Analyse de Cas cliniques (domaine sanitaire)
- Prise en charge des auteurs de violence
- Prise en charge de groupe victime (debriefing)
- Prise en charge des auteurs de violences
- Prise en charge des enfants témoins de violences conjugales
- Prise en charge des victimes de violences familiales
- Prise en charge des violences conjugales

LES CONSULTATIONS DE PREVENTION DE LA VIOLENCE EN MIDI-PYRENEES

Le réseau Prévention violence et Orientation Santé (PREVIOS) est missionné par le GRSP Midi-Pyrénées pour la coordination des consultations de prévention de la violence en région Midi-Pyrénées et l'aide aux consultations émergentes.

Les objectifs opérationnels de ces consultations visent à :

- l'évaluation globale de la situation de violence identifiée, à l'appui et à la guidance spécifique complétant les soins traditionnellement fournis par les services médicaux ;
- la sensibilisation des professionnels vis-à-vis du dépistage et de l'orientation des victimes ;
- le développement d'action de prévention en collaboration avec le réseau existant sanitaire, juridique et social investit dans la prise en charge des victimes.

Dans leur phase de mise en place (2007), ces consultations souhaitent :

- développer des partenariats avec les professionnels de santé concernés par la prise en charge sanitaire ou autre, des victimes ou auteurs de violence.
- identifier les besoins des professionnels confrontés dans leur pratique à des situations de violence répondre y mieux.

Ariège (09)	<p align="center">Unité d'accueil des victimes Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège 10 rue Saint Vincent 09100 Pamiers Tél. 05.61.60.90.15 Fax. 05.61.05.90.16 Courriel : uav@chi-val-ariege.fr Horaires de consultation : lundi et vendredi de 9h à 12h Patients vus sur RDV ou non (prise de rendez vous du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) Internet : http://www.chi-val-ariege.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=132 Partenaires : Préfecture, ASJOA, APEA, CIDFF 09</p>
Haute-Garonne (31)	<p align="center">Consultation de Prévention de la Violence Hôpital de Rangueil, Bât H 1, 2ème sous-sol 1, avenue Jean Poulhès TSA 50032 31059 Toulouse Cedex 9 Tél. 05.61.32.37.17 (Patients vus sur RDV) Fax. 05.61.32.31.87 Courriel : prevention.violence@chu-toulouse.fr Partenaires : Conseil général, AVAC, SAVIM, Réseau RIVES FEMMES (SAVIF/PEA, APIAF-Olympe de Gouges, La Maison des allées, ISES, CIDFF31, Du Côté des Femmes), Gendarmerie, Du Couple à la Famille, ... Site : http://www.chu-toulouse.fr/-consultation-prevention-violence-</p>
Tarn et Garonne (82)	<p align="center">Unité d'accueil des victimes Hôpital de Montauban 100 avenue Léon Cladel 82000 Montauban Tél. 05.63.92.89.68 Fax. 05.63.92.89.69 Internet : http://www.ch-montauban.fr/services.php?service_id=8 (rubrique unité d'accueil des victimes) Horaires de consultation : lundi et jeudi matin de 9h-12h Patients vus sur RDV (prise de rendez vous du lundi au vendredi de 9h à 17h) Partenaires : AVIR 82, CIDFF 82, MFPF 82</p>

(Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre lettre d'information : preventionviolence@yahoo.fr)

Réseau PREVIOS
chez Mme LE NIR
6 rue Pétrarque 31000 Toulouse
Portable : 06.38.26.78.22
Fax. 05.31.61.38.10
Courriel : preventionviolence@yahoo.fr
Site : www.reseauprevios.fr

SIRET : 49791238600016
Organisme de formation : 73 31 05301 31